

## Compte-rendu du Conseil Municipal

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <i>Présents :</i>             | Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Pierre REVERCHON, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Thierry DENOEUDE, Jean Marie LORIAUD, Nadine TRUCHE.                                   |
| <i>Absents excusés :</i>      | Sandrine PERRIN pouvoir à Jean-Marc JOURDAN, Laurence DESLOGES procuration à Thierry DENOEUDE, Christelle GIRARDY pouvoir à Nadine TRUCHE, Alexandre MERLE pouvoir à Jean-Marie LORIAUD |
| <i>Absents :</i>              | Alexia LAVAL,   |
| <i>Secrétaire de séance :</i> | Clémentine CORTET   |



Le compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018 est approuvé à l'unanimité



### 01 / MODIFICATION DES STATUTS DE GRAND LAC - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET

Il s'agit de la mise à jour des statuts suite au regroupement des 3 intercommunalités, la CALB, la Communauté de Communes d'Albens et la Communauté de Communes de Chautagne.

À défaut d'être restituées aux communes, les compétences optionnelles et facultatives sont automatiquement exercées par la communauté d'agglomération à l'issue de 2 années.

- Afin de clarifier la lecture des statuts et des compétences en regroupant les statuts des trois anciennes communautés en un seul document,
- de mettre en cohérence les statuts de Grand Lac avec ceux du CISALB, qui obtiendra prochainement la labellisation d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et se verra confier, par délégation, la compétence GEMAPI, et par transfert, les compétences relatives :
  - à la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
  - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques,
  - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- de clarifier les compétences touristiques et agricoles de la communauté d'agglomération.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Monsieur LORIAUD fait remonter les interrogations des administrés sur les compétences exercées par cette nouvelle structure.

Madame le Maire prévoit de détailler ce sujet sur un « Serrières actu' ».

*Voté à l'unanimité*



## 02 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA COMMUNE AU PROFIT DE GRAND LAC

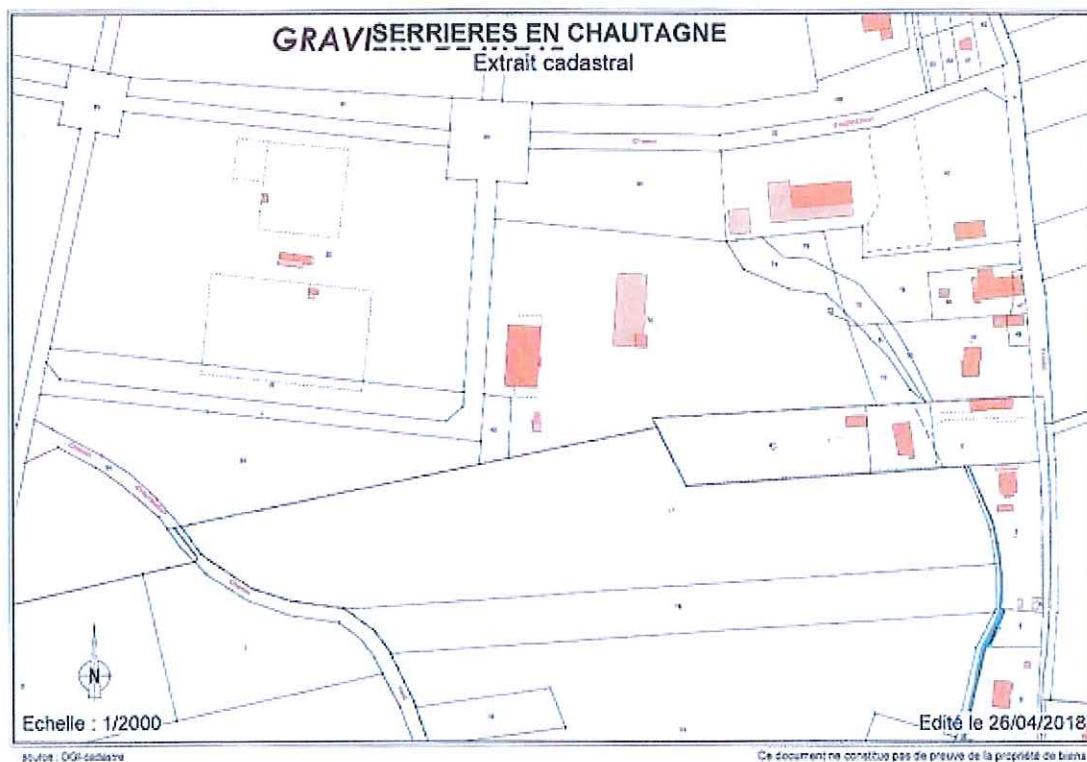
Madame le Maire présente une convention à intervenir avec Grand Lac. Elle a pour objet, conformément à l'article L5211-4-1 II du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la commune au profit de Grand Lac dont elle est membre, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice de compétences transférées à Grand Lac. Il est en effet de meilleure organisation d'affecter à certaines tâches, les services communaux préexistants et déjà présents sur le territoire.

*Voté à l'unanimité*



## 03 / CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES HTA - PARCELLES ZH23 ET ZH 86

ENEDIS va enfouir la ligne haute tension de Châteaufort à Chindrieux. Cet enfouissement a pour but de préserver l'alimentation des usagers, sur Serrières. Cela concerne bien évidemment des habitants qui se trouvaient privés de courant avec des chutes d'arbres ou de branches, mais aussi de garantir une qualité sur la zone industrielle. A plusieurs reprises j'ai interpellé ENEDIS, et EDF pour les coupures électriques qui génèrent des pertes sur la production de nos industries Wavin et récemment Leztroy. Cette convention concerne les parcelles appartenant à la commune ZH23 et ZH 86

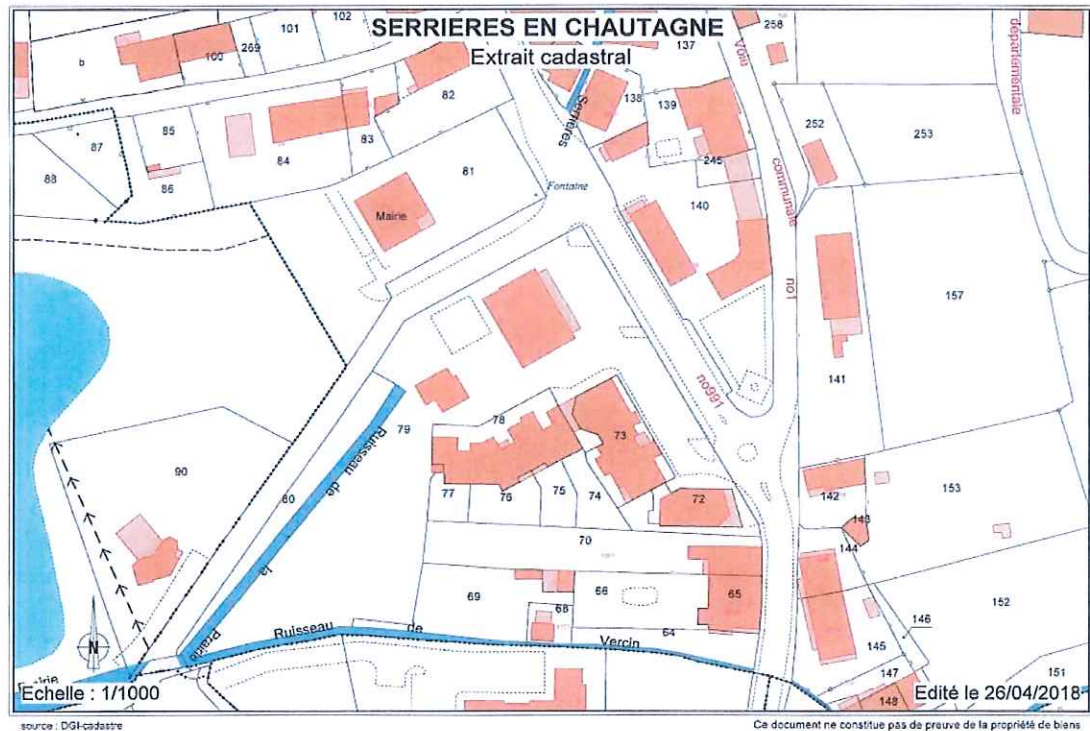


*Voté à l'unanimité*



## 04 / CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES HTA - PARCELLE AN 79

Toujours dans le projet d'enfouissement il est nécessaire également de signer une convention avec ENEDIS pour la parcelle AN79.



*Voté à l'unanimité*

## 05 / CONVENTION AVEC ENEDIS DE MISE A DISPOSITION D'UNE SUPERFICIE DE 80m<sup>2</sup> SUR L'UNITE FONCIERE CADASTREE AN 46 POUR LA POSE D'UN TRANSFORMATEUR

Madame le Maire présente au conseil municipal une convention à intervenir avec ENEDIS. Elle a pour objet, d'autoriser l'entreprise ENEDIS à :

- occuper 80 m<sup>2</sup> d'un terrain situé à la Grande Maison et cadastré sous la section AN numéro 46 ayant une superficie totale de 5 375 m<sup>2</sup> en vue d'y installer un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité,
- faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité.



Ces travaux font partie de l'opération d'enfouissement du réseau HTA allant jusqu'à Chindrieux. Il restait à choisir la couleur du transformateur, le beige à remporter le plus de suffrage.

*Voté à l'unanimité*



## 06 / MOTION CONCERNANT L'EMPLACEMENT DU GYMNASE EN CHAUTAGNE

La Communauté de Communes de Chautagne avait voté le principe de la construction d'un gymnase en Chautagne, elle avait même sollicité des subventions au département. Ces subventions sont toujours disponibles.

Grand Lac a repris le projet, il figure dans le PPI que les élus ont voté.

Toutefois, pour que ce gymnase voie le jour, il faut que :

- le lieu soit défini,
- la commune de Chindrieux, qui va héberger ce projet, donne son accord pour mettre à disposition le terrain à titre gratuit,
- le projet soit lancé par Grand Lac.

Madame le Maire propose donc de voter une motion approuvant la démarche que l'on vient de décrire.

*1 vote contre - 2 abstentions*

---



## 07 / MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU - AUTORISATION DE CONSTRUCTION AGRICOLE DANS LA ZONE UE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le courrier du 19 janvier dernier réclamant à Grand Lac (communauté d'agglomération du lac du Bourget compétente en matière de documents d'urbanisme), de faire évoluer le PLU afin de modifier des éléments du règlement écrit de la zone UE pour supprimer, dans les interdictions du règlement, les constructions de bâtiments à usage agricole ou d'hébergement d'animaux.

Cette modification est nécessaire pour permettre au projet d'aquaponie de voir le jour.

Madame le Maire rappelle que ce projet consiste à mettre en place de l'élevage de poissons notamment des truites, sur une parcelle appartenant à la commune et de valoriser les déchets produits dans l'agriculture.

*Voté à l'unanimité*

---



## 08 / ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE SPONSORING

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise lors de la séance du 15 février 2018 concernant les critères d'attribution de subvention de sponsoring.

Deux demandes respectant ces critères d'attribution définis sont parvenues en Mairie :

- Association GORET TEAM - Mme BERARDI Célia - moto sur piste
- Association SAVOIE RACING TEAM 16 - M. ACCIGLIARO Corentin - rallye automobile

La commission d'attribution lors de sa séance du 19 avril 2018 a étudié les dossiers déposés. Elle propose au conseil municipal de voter une subvention de 250 euros par demande.

*Voté à l'unanimité*



## 09 / MOTION CONCERNANT L'EMPLACEMENT DU GYMNASE EN CHAUTAGNE

Cette motion concerne la répartition des terrains agricoles dont la commune a fait l'acquisition en 2017 - les terrains des Consorts Moulin.

Pour en finir avec les problèmes soulevés sur la répartition de ces terres, une réunion s'est tenue à Serrières en présence de la Chambre d'Agriculture, de la Safer, de Grand Lac, d'un représentant de la confédération paysanne et des agriculteurs.

Au terme de cette réunion, la prise de décision suivante a été signée par toutes les parties

- La commune s'engage à rédiger des baux aux exploitants conformément au tableau ci-dessous et ce, dès la validation du comité technique SAFER.

| Parcelles                     | Lieu            | Propriétaire              | Surface | MARCET | VEUILLET | BERNARD | MERLE | HEYMANN |
|-------------------------------|-----------------|---------------------------|---------|--------|----------|---------|-------|---------|
| ZE7-ZE8                       | Tunnel          | PERRON/<br>MOULIN         | 2.00    | 2.00   |          |         |       |         |
| ZE35                          | Démonte         | PERRON/<br>MOULIN         | 0.73    | 0.73   |          |         |       |         |
| ZH16-<br>ZH18                 | Foras           | PERRON/<br>MOULIN         | 0.60    | 0.60   |          |         |       |         |
| ZH10-<br>ZH12                 | Foras           | PERRON/<br>MOULIN         | 0.30    | 0.30   |          |         |       |         |
| ZE23-24-<br>25 AP53-<br>52-12 | Les Jons        | PERRON /<br>MOULIN        | 0.73    |        |          |         |       | 0.73    |
| ZH13                          | Foras           | Commune                   | 0.60    |        |          |         | 0.60  |         |
| ZE33-34-<br>43 AP28           | Démonte         | Commune                   | 0.90    | 0.90   |          |         |       |         |
| ZE5-6                         | Grange<br>Manet | Commune                   | 5.97    |        | 3.5      | 1.1     | 1.37  |         |
| E457                          | Borsières       | Commune                   | 0.66    |        |          | 0.66    |       |         |
| E456                          | Borsières       | TOUR-<br>NIER<br>Gilbert  | 0.21    |        | -0.21    | 0.21    |       |         |
| ZE45                          | Versières       | TOUR-<br>NIER<br>Jeannine |         |        |          |         |       |         |
|                               | La culaz        | VEUILLET                  |         |        |          |         |       |         |
| TOTAL                         |                 |                           | 12.49   | 4.53   | 3.29     | 1.97    | 1.97  | 0.73    |

- Les baux seront rédigés avec le concours de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture.
- Monsieur PERRON signera un bail au 15 mai 2018 à Adeline HEYMANN sur les parcelles AP12 - ZE23 - ZE24 - ZE25 - AP53 - AP52 avec la condition de ne pas toucher au cerisier.
- La commune signera un bail au 15 mai 2018 à Denis MARCET sur les parcelles ZE33 - ZE34 - ZE43 - AP28

Il est rappelé que la décision ainsi arrêtée ne pourra être remise en cause par l'un ou l'autre des signataires.

Des baux seront donc signés sur ces bases par la commune

**Voté à l'unanimité**



## 10 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE RENOUVELLEMENT ET LA MAINTENANCE DES MOYENS D'IMPRESSION

Grand Lac propose de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre à marché subséquent relatif au renouvellement et à la maintenance des moyens d'impression. Ce groupement permettra notamment :

- De doter les membres de matériel récent et adapté à leurs besoins ;
- D'optimiser le nombre d'équipements ainsi que les fonctionnalités associées ;
- De faciliter la prise en main en limitant le nombre de marques et de références ;
- De simplifier la gestion des contrats associés à la maintenance des équipements ;
- De réduire les charges financières liées à l'acquisition et à la maintenance des équipements, en raison d'économies d'échelle.

*Voté à l'unanimité*



La séance est levée à 20h25

### PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu, sauf imprévu le jeudi 31 mai 2018 à 19h30

## INFORMATIONS

### PERMIS DE CONSTRUIRE/DECLARATIONS DE TRAVAUX

#### *Permis de construire*

*Monsieur Jacques MAILLET - 69 Chemin des Ficuet - Installation d'une baie vitrée à la place d'une porte de garage.*

#### *Déclarations de travaux*

*Monsieur David LOCATELLI - 2103 Route des Allobroges - Pose d'un brise vue + portail*

*Mairie de Serrières-en-Chautagne - Square Sabaudia - Transformation d'une porte-fenêtre en fenêtre*

*SARL GREEN PLANET (pour Monsieur BALAYDIER) - 2337 Route de Chevignay - Pose de panneaux solaires*

*SARL ENOVIA (pour Monsieur WITTEVRONGEL) - 1120 Route des Allobroges - Pose de panneaux solaires*

*Madame Huguette BIJOT - 211 Chemin de la Creuse - Réfection de toiture*

*Madame Marie-Thérèse LEPRAND - 140 Route de Mathy - Ravalement façade*

*Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.*

### **Lutte contre le frelon asiatique**

**Vous suspectez sa présence, prenez une photo de l'insecte ou du nid et contactez FREDON 73-74 :**

**☐ 04 79 33 46 89 ☐ signalerfrelon73@gmail.com**

**Plus d'infos sur : [www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)**

### **Déploiement des compteurs LINKY en Savoie**

**Une réunion publique sera organisée prochainement sur ce sujet.**

## RENDEZ-VOUS

**CÉRÉMONIE DU 08 MAI**  
*à 11h30 au monument aux Morts*  
*organisée par la Mairie*

• • •

**RALLYE DE SAVOIE CHAUTAGNE**  
*25 ET 26 MAI 2018*  
*organisé par l'ASAC de Savoie*



## SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

### FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook  
<https://www.facebook.com/serrieresenchautagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook